

ETAI

Rapport
Financier
2023

Sommaire

<i>I. RAPPEL DU FONCTIONNEMENT COMPTABLE ASSOCIATIF</i>	2
1. Entrée en vigueur du CPOM	2
2. Financement (gestion propre / gestion contrôlée)	2
3. Méthode d'affectation des résultats	3
<i>II RESULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023</i>	3
1. Activité de l'Association au cours de l'exercice 2023 et résultats de cet exercice :.....	3
2. Evolution prévisible et perspectives d'avenir	5
<i>III. EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DES RESULTATS</i>	5
1. Dépenses non opposables aux tiers financeurs	6
2. Résultat sous contrôle de tiers financeurs	6
3. Proposition d'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023.	6

I. RAPPEL DU FONCTIONNEMENT COMPTABLE ASSOCIATIF

1. Entrée en vigueur du CPOM

Fin décembre 2019, l'ETAI a signé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) du Val de Marne.

Ce CPOM est un contrat signé pour 5 ans qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020 et il s'applique à l'ensemble des établissements financés par l'ARS.

A cet effet, depuis l'année 2020, l'ARS notifie une dotation globalisée commune chaque année.

2. Financement (gestion propre / gestion contrôlée)

L'Association est composée d'Etablissements en gestion propre et/ou en gestion contrôlée :

En gestion propre :

Pour l'Association, les cotisations des adhérents constituent sa source de financement pour couvrir ses frais de fonctionnement.

L'Entreprise Adaptée s'auto-finance pour son activité commerciale.

En gestion propre et en gestion contrôlée :

L'ESAT a un double financement et deux budgets distincts :

- Gestion contrôlée - Le budget dit « *social* » :

Le Budget Principal de l'Activité Sociale issu de la Dotation Globale de Financement au titre de l'Aide Sociale de l'Etat, sous tutelle de l'ARS.

- Gestion propre - Le budget dit « *production* » :

Le Budget Annexe de Production et de Commercialisation issu des travaux de production et de commercialisation de l'ESAT. L'ESAT s'auto-finance pour son activité commerciale.

En gestion contrôlée :

L'Institut Médico Educatif, la Maison d'accueil spécialisée sont financés totalement par l'ARS.

Les Foyers d'Accueil Médicalisé sont financés par l'ARS et le Conseil Départemental du Val de Marne.

Les Foyers d'hébergement, les Accueils de Jour, l'Accueil temporaire et Service d'Accompagnement à la Vie Sociale sont financés par le Conseil Départemental du Val de Marne.

3. Méthode d'affectation des résultats

En gestion propre :

Les résultats issus de ces Etablissements sont affectés suivant l'approbation du Conseil d'Administration.

En gestion contrôlée :

- Les résultats issus des Etablissements sous CPOM sont affectés suivant l'approbation du Conseil d'Administration dans le limite de 5 % de la base reconductible ; Au-delà de ce seuil, l'affectation sera soumise à un avis préalable des tiers financeurs ;
- Les résultats issus des Etablissements financés par le Conseil Départemental du Val de Marne sont affectés suivant la décision de ce tiers financeur.

II RESULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

1. Activité de l'Association au cours de l'exercice 2023 et résultats de cet exercice :

Un budget complémentaire a été alloué pour les établissements financés par le Conseil Départemental du Val de Marne pour les revalorisations salariales SEGUR/LAFORCADE ; Ces revalorisations salariales s'élèvent à 699 580.41 € pour la période de novembre 2021 à décembre 2023. Cependant, les budgets alloués pour ces revalorisations salariales par l'ARS et le Conseil Départemental s'avèrent insuffisants de 55 K€ en 2023.

Concernant le Foyer d'Accueil Médicalisé Val d'ETAI accueillant 40 résidents depuis septembre 2022, l'année 2023 est la première année pleine.

Le Foyer de Vie Le Logis a ouvert ses portes le 1^{er} mars 2023. Ces 30 places sont issues de la transformation de 32 places du Foyer d'hébergement Marius et Odile Bouissou. Ce dernier comporte désormais 50 places avec le rattachement d'un appartement de 2 places depuis le 01/01/2023 antérieurement intégré dans l'établissement La Résidence de l'ETAI (soit 25 places au total contre 27 places en 2022).

Une UEEP (Unité d'enseignement pour élèves polyhandicapés) a été créée au sein de l'établissement IME Suzanne Brunel. A ce titre, l'ARS a alloué un budget annuel de 62 500 €.

Le total des produits s'établit à 36 828 550 euros, en hausse de 13 % par rapport au produits réalisés au titre de l'exercice précédent.

Le total de bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et présenté avant répartition du résultat net totalise 50 101 149 euros, contre 51 465 324 euros pour l'exercice précédent.

Le compte de résultat de l'exercice, dégage un excédent de 875 846 euros, contre un excédent de 282 229 euros pour l'exercice 2022.

Le résultat de l'Association et de ses différents Etablissements et Services relevant de sa gestion propre ou contrôlée, sont résumés et commentés ci-après :

Désignation		Commentaires	Résultat Comptable 2023	Résultat Comptable 2022
Gestion propre	1 Association	Ressources insuffisantes pour garantir un équilibre financier. Pour mémoire les déficits antérieurs en report à nouveau s'élèvent à 69 301,67 €.	-11 310,59 €	-6 144,80 €
	2 ESAT Les Ateliers de l'ETAI (Production)	Résultat amélioré par une reprise de provision mais l'activité n'est pas suffisante pour garantir l'équilibre financier.	164 717,83 €	-85 279,33 €
	3 ESAT Jacques Henry (Production)	L'activité n'est pas suffisante pour garantir l'équilibre financier. Des actions sont menées pour améliorer l'activité notamment sur la blanchisserie et le conditionnement	-78 397,29 €	36 165,94 €
	4 Entreprise Adaptée APCO	Fermeture en décembre 2020	35 572,84 €	-30 252,96 €
Gestion contrôlée	5 Siège (Pôle de Direction)	Taux de frais de siège appliqué de 4,22 % avec le CD94 et de 4,91 % avec l'ARS ; Déficit lié notamment à la Rupture conventionnelle accordée à la DG Claire Pierron et à une gestionnaire Paie Stéphanie Lecuyer (247 K€ Indemnités brutes), perte de 23 K€ liée aux virements frauduleux ; Pour précision, produits financiers (171 K€) issus de CAT, hausse du budget du siège de 55 K€ par rapport à l'année 2022.	-168 086,42 €	-105 741,50 €
	6 ESAT Ateliers ARS 157 places (dont ETAPe)	Excédent engendré par des postes vacants de Direction et des postes de Moniteur d'Atelier.	352 085,47 €	7 944,15 €
	7 ESAT Jacques Henry ARS 160 places	Excédent engendré notamment par la reprise de provision (150 K€) pour le dossier Rancillac, des postes vacants au cours de l'année 2023.	441 802,15 €	231 365,85 €
	8 Institut médico-éducatif Suzanne Brunel 90 places	Perte constatée de 372 K€ (essentiellement des factures CPAM périodes antérieures à 2020) qui avait fait l'objet d'une provision pour 343 K€ ; Pour précision, facturation bénéficiaires Creton pour 336 K€ en 2023.	189 619,65 €	382 694,92 €
	9 Maison d'Accueil Spécialisée Anne et René Potier 37 places	Déficit lié à une provision (627 K€, recours en justice) pour risque de reprise des APL perçus depuis 5 ans ; Difficulté de recrutement pour les postes d'infirmière.	-540 075,64 €	297 781,91 €
	10 Foyer d'hébergement La Résidence de l'ETAI 25 places	Budget complémentaire versé par le CD94 pour les revalorisations salariales SEGUR-LAFORCADE 2021-2023 (96 K€), Taux d'activité réalisé en 2023 de 96,56 % - objectif 95 % ; Appartement d'Ivry (2 places) rattaché au FH MOB à partir du 01/01/23 pour une optimisation des coûts.	68 711,15 €	-23 970,44 €
	11 Foyer d'hébergement Foyer M. et O. Bouissou 50 places	Budget complémentaire versé par le CD94 pour les revalorisations salariales SEGUR-LAFORCADE 2021-2023 (206 K€) ; Taux d'activité réalisé (en hausse) en 2023 de 95,52 % - objectif 95 % ; Résiliation de l'ensemble des baux des appartements début 2023 ; Transformation de 32 places FH en 30 places FV à partir du 01/03/23 ; Pertes issues de Caisses (30 K€) ; Pertes sur créances clients (11K€) ; Provision dépréciation créances clients (37 K€).	-19 586,82 €	-516 065,27 €
	12 Foyer d'Accueil Médicalisé Val D'ETAI 40 places (hébergement)	Taux d'activité supérieur à l'objectif (99,04 % en 2023, objectif 95 %) ; les revalorisations salariales SEGUR-LAFORCADE (pour ce FAM, 157 K€) sont financées pour l'ensemble des salariés des FAM par l'ARS ;	-155 234,19 €	-89 980,85 €
	13 Foyer d'Accueil Médicalisé Val D'ETAI 40 places (soin)		385 246,01 €	249 642,19 €
	14 Foyer d'Accueil Médicalisé Valette 24 places (hébergement)	Taux d'activité supérieur à l'objectif (97,24 % en 2023, objectif 95 %), les revalorisations salariales SEGUR-LAFORCADE (pour ce FAM, 96 K€) sont financées pour l'ensemble des salariés des FAM par l'ARS ; Pertes sur créances clients (2K€) ; Provision dépréciation créances clients (49 K€) ; la limitation des coûts structure et frais de personnel ne permet pas l'équilibre financier.	-193 696,39 €	19 568,82 €
	15 Foyer d'Accueil Médicalisé Valette 24 places (soins)		82 079,16 €	-6 381,57 €
	16 Foyer d'Accueil Médicalisé & Foyer de Vie La Maison de l'ETAI 43 places (hébergement)	Taux d'activité réalisé en 2023 de 98,97 % - objectif 95 % ; les revalorisations salariales SEGUR-LAFORCADE (pour ce FAM 15 places, 54 K€) sont financées pour l'ensemble des salariés des FAM par l'ARS ; Budget complémentaire versé pour les 28 places de FV par le CD94 pour les revalorisations salariales SEGUR-LAFORCADE 2021-2023 (126 K€)	8 803,66 €	-46 698,53 €
	17 Foyer d'Accueil Médicalisé La Maison de l'ETAI 15 places (soins)		37 732,80 €	27 686,82 €

	Foyer de Vie Le Logis 30 places	Ouverture le 01/03/2023 ; Etablissement en Dotation Globale +29 K€ d'impact recettes non val de marnais et APL ; Taux d'activité réalisé en 2023 de 98,86 % - objectif 95 % ;	75 282,07 €	0,00 €
18	Accueil temporaire Le Relais de l'ETAI 18 places	Etablissement en Dotation Globale ; Budget complémentaire versé par le CD94 pour les revalorisations salariales SEGUR-LAFORCADE 2021-2023 (103 K€) ; Taux d'activité en 2023 : 56,96 % - Objectif 80 %	110 243,98 €	-8 008,01 €
19	Accueil de jour Les Jardins de l'ETAI 30 places	Budget complémentaire versé par le CD94 pour les revalorisations salariales SEGUR-LAFORCADE 2021-2023 (49 K€) ; Taux d'activité réalisé en 2023 : 91,16 % - objectif 90 %	36 685,51 €	-65 405,14 €
20	Accueil de jour Les Jardins de Choisy 30 places	Budget complémentaire versé par le CD94 pour les revalorisations salariales SEGUR-LAFORCADE 2021-2023 (42 K€) ; Taux d'activité réalisé en 2023 : 87,06 % - objectif 90 %	47 038,85 €	-87 324,10 €
21	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale SAVS 30 places	Budget complémentaire versé par le CD94 pour les revalorisations salariales SEGUR-LAFORCADE 2021-2023 (15 K€)	6 611,83 €	100 631,33 €
Total			875 845,62 €	282 229,43 €

Les comptes annuels regroupent la gestion propre et la gestion contrôlée de l'Association.

2. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

A ce jour, les négociations pour le CPOM sont toujours en cours avec le Conseil Départemental du Val de Marne.

Par ailleurs, les négociations avec l'ARS et le Conseil Départemental du Val de Marne pour le CPOM 2025-2029 débutent en juin 2024. Une signature pour le renouvellement du CPOM est prévue dans le courant du 2^{ème} semestre 2024. Un PPI doit être soumis au Conseil Départemental du Val de Marne.

Dans le cadre de la restructuration du site de Choisy, un projet d'acquisition d'un terrain bâti, situé à Ivry sur Seine, est à l'étude afin d'y établir la plateforme d'évaluation et d'orientation et une résidence communautaire de 24 studios.

Depuis plusieurs années et avec notamment le support du groupement d'achat « Le Cèdre », nous poursuivons l'optimisation des dépenses les plus significatives telles que la restauration, les fournitures administratives, l'achat de véhicules, l'énergie...

Dans un esprit de gestion globale des dépenses, la mise en place de contrats Cadre nous permet de limiter les augmentations des fournisseurs qui sont considérables ces dernières années. Cela nous permet également d'avoir un poids plus important sur la qualité attendue des prestations. A ce titre, les contrats de prestations de restauration et d'entretien des locaux ont fait l'objet d'un appel d'offre en 2023 pour une mise en œuvre de nouveaux contrats cadre en 2024.

III. EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DES RESULTATS

Le règlement ANC n°2019-04 pris dans le prolongement du règlement ANC n°2018-06 précise les traitements comptables spécifiques aux entités privées non lucratives

gestionnaires d'établissements et services sociaux et médico-sociaux. Ceux-ci permettent d'assurer le lien entre les dispositions du Plan Comptable Général et les dispositions particulières du Code de l'Action Sociale et des Familles applicables à nos établissements. L'article 611-1 de ce règlement précise les modalités de mise en œuvre du changement de règlement qui constitue un changement de méthode comptable.

Ce règlement est appliqué depuis janvier 2020.

Au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023, le total des produits d'exploitation s'élève à 36 113 073 euros, en hausse par rapport à l'exercice précédent, dans le cadre duquel ces produits s'élevaient à 32 278 611 euros.

Les charges d'exploitation, qui s'élèvent à 35 455 238 euros contre 31 924 604 euros pour l'exercice précédent, sont en hausse.

Le compte de résultat fait apparaître un excédent net comptable de 875 846 euros en hausse par rapport au résultat de l'exercice précédent, excédentaire à hauteur de 282 229 euros.

1. Dépenses non opposables aux tiers financeurs

Nous vous informons que le montant des dépenses inopposables aux financeurs pour l'exercice 2023 s'élève à 1 152 989 euros.

2. Résultat sous contrôle de tiers financeurs

Il est rappelé que la quote-part du résultat relevant du contrôle du tiers financeur est affectée sous réserve d'affectation par les tiers financeurs.

3. Proposition d'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un excédent de 875 846 euros.

Nous vous proposons d'approuver l'affectation de cet excédent de **875 846 euros** selon le tableau ci-dessous :

	Désignation	Résultat amélioré par une reprise de provision mais l'activité n'est pas suffisante pour garantir l'équilibre	Report à nouveaux Exercices antérieurs	Depenses non opposables	Résultat Administratif	Affectation Proposée
Gestion propre	1 Association	Déficit -11 310,59 €			-11 310,59 €	Report à nouveau
	2 ESAT Les Ateliers de l'ETAI	Excédent 164 717,83 €			164 717,83 €	Autres réserves
	3 ESAT Jacques Henry	Déficit -78 397,29 €			-78 397,29 €	Report à nouveau
	4 Entreprise Adaptée APCO	Excédent 35 572,84 €			35 572,84 €	Report à nouveau
Gestion contrôlée	5 Siège (Pôle de Direction)	Déficit -168 086,42 €			-168 086,42 €	Dépenses de Congés payés 39807,91 € & Report à nouveau -207894,33 €
	6 ESAT Ateliers ARS	Excédent 352 085,47 €	333 605,22 €		685 690,69 €	Réserve d'investissement 298000 € & Réserve de déficit 150000 € & en report à nouveau 210535,47 € & Dépenses de Congés payés 27155,22 €
	7 ESAT Jacques Henry ARS	Excédent 441 802,15 €	432 431,16 €		874 233,31 €	Réserve compensation charges d'amortissement de 100000 € & Réserve de déficit 100000 € & en report à nouveau 660 494,47 € & Dépenses de Congés payés 13738,84 €
	8 Institut médico-éducatif Suzanne Brunel	Excédent 189 619,65 €	1 295 241,71 €		1 484 861,36 €	Réserve compensation charges d'amortissement de 50000 € & en report à nouveau 1429359,14 € & Dépenses de Congés payés 5502,22 €
	9 Maison d'Accueil Spécialisée Anne et René Potier	Déficit -540 075,64 €	482 226,65 €		-57 848,99 €	Dépenses de Congés payés 9580,44 € & Report à nouveau -67429,43 €
	10 Foyer d'hébergement La Résidence de l'ETAI	Excédent 68 711,15 €	-5 121,52 €		63 589,63 €	Report à nouveau (dont Dépenses de Congés payés -1713,70 €) sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
	11 Foyer d'hébergement Foyer M. et O. Bouissou	Déficit -19 586,82 €	-63 494,30 €		-83 081,12 €	Report à nouveau (dont Dépenses de Congés payés 32689,38 €) sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
	12 Foyer d'Accueil Médicalisé Val D'ETAI (hébergement)	Déficit -155 234,19 €			-155 234,19 €	230011,82 € Report à nouveau (dont Dépenses de Congés payés 37516 €) sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
	13 Foyer d'Accueil Médicalisé Val D'ETAI (soins)	Excédent 385 246,01 €			385 246,01 €	
	14 Foyer d'Accueil Médicalisé Valette (hébergement)	Déficit -193 696,39 €	26 591,65 €		-167 104,74 €	-85025,58 € Report à nouveau (dont Dépenses de Congés payés -4883,03 €) sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
	15 Foyer d'Accueil Médicalisé Valette (soins)	Excédent 82 079,16 €			82 079,16 €	
	16 Foyer d'Accueil Médicalisé La Maison de l'ETAI (hébergement)	Excédent 8 803,66 €	7 711,31 €		16 514,97 €	54577,98 € Report à nouveau (Dépenses de Congés payés -330,21 €) sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
	17 Foyer d'Accueil Médicalisé La Maison de l'ETAI (soins)	Excédent 37 732,80 €			37 732,80 €	
	18 Foyer de Vie Le Logis	Excédent 75 282,07 €			75 282,07 €	Report à nouveau (dont Dépenses de Congés payés -54292,27 €) sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
	19 Accueil temporaire Le Relais de l'ETAI	Excédent 110 243,98 €	15 000,00 €		125 243,98 €	Report à nouveau (dont Dépenses de Congés payés -7566,61 €) sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
	20 Accueil de jour Les Jardins de l'ETAI	Excédent 36 685,51 €	10 000,00 €		46 685,51 €	Report à nouveau (dont Dépenses de Congés payés 7516,53 €) sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
	21 Accueil de jour Les Jardins de Choisy	Excédent 47 038,85 €	-42 763,11 €		4 275,74 €	Report à nouveau (dont Dépenses de Congés payés -9935,02 €) sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
	22 SAVS Service d'Accompagnement à la Vie Sociale	Excédent 6 611,83 €	7 362,86 €		13 974,69 €	Report à nouveau (dont Dépenses de Congés payés -4818,26 €) sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
Total	Excédent	875 845,62 €	2 498 791,63 €	0,00 €	3 360 662,56 €	